

**Ecole Ste Jeanne d'Arc  
Rue du champ de foire  
56380 Guer**

**Tél : 02 97 22 08 55 (bureau)**

**Mél : [eco56.steja.guer@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.steja.guer@enseignement-catholique.bzh)**

**Site internet : [jeannedarcguer.fr](http://jeannedarcguer.fr)**

Madame, Monsieur,

Notre établissement scolaire scolarise à ce jour plus de 290 élèves répartis en deux entités distinctes : l'école maternelle avec ses 4 classes et l'école primaire avec ses 7 classes. Je serai très heureuse de vous le faire visiter et n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Si vous choisissez notre école, vous voudrez bien :

- **compléter la fiche d'inscription ci-jointe**
- **fournir une photocopie du livret de famille**
- **effectuer une photocopie des certificats de vaccinations**
- **me remettre un certificat de radiation et le dossier scolaire, si votre enfant était déjà scolarisé l'an dernier**
- **signer le contrat du savoir vivre**

Je vous remercie de la confiance que vous nous accorderez. Lorsque le dossier sera complet, même s'il manque le certificat de radiation qui ne peut être délivré que le dernier jour d'école de votre enfant, vous pourrez me l'expédier à l'école au plus vite afin de faciliter l'organisation des classes pour la rentrée scolaire 2022. Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef d'établissement  
Marie Monneraye

N.B. : l'établissement ne demande aucun frais d'inscription

**Ecole Ste Jeanne d'Arc  
Rue du Champ de Foire  
56380 Guer**

### **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

L'école Sainte Jeanne d'Arc est un groupe scolaire de 11 classes de la Petite Section de maternelle au CM2, réparti dans deux bâtiments séparés, une école primaire et une école maternelle (les cours de récréations étant distinctes).

*L'école maternelle* (4 classes) est installée dans des locaux à proximité de la rue du champ de Foire.

Les enfants de 2 ans sont accueillis à l'école maternelle.

*L'école primaire* (7classes) est située à proximité.

L'école située en plein centre ville est d'accès facile et dispose de plusieurs parkings.

*Ecole maternelle* : elle dispose de 4 salles de classe (deux étant équipées de mezzanines pour le repos l'après-midi). Chaque classe bénéficie de la présence d'une aide-maternelle. Les classes sont complétées par une grande salle de motricité faisant également usage de préau et de salle d'activités (vidéo, spectacles divers, ...). Un bloc sanitaire moderne et adapté, un bureau et une salle de réunions complètent l'ensemble des bâtiments.

La cour, mi-bitume, mi-pelouse permet aux enfants de se détendre dans les meilleures conditions possibles. Elle est équipée de deux structures de jeux récentes.

*Ecole primaire* : elle dispose de sept classes entièrement rénovées. Chaque classe est équipée d'un vidéoprojecteur et de quelques ordinateurs.

A noter que les classes primaires et maternelles constituent, avec le collège St Maurice (qui accueille les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), un ensemble scolaire bien soudé et efficace.

L'école Ste Jeanne d'Arc scolarise environ 290 élèves.

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

Les enseignantes des classes maternelles sont aidées dans leur tâche par quatre assistantes maternelles. La direction unique de l'établissement est assurée par Marie Monneraye qui dispose de deux journées de décharge par semaine pour s'occuper des tâches administratives et recevoir les parents sur rendez-vous.

**Horaires** : le matin, les cours sont assurés de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h45 à 17h00. Il n'y a pas classe le mercredi matin.

L'école est ouverte le matin à partir de 8h25 et l'après-midi à partir de 13h25.

**Scolarité** : les frais de scolarité s'élèvent à 18,00€ par mois pour les élèves qui résident à Guer auxquels s'ajoutent 5€ de fournitures pour les élèves extérieurs à Guer. A ces frais de scolarité, il faut rajouter les diverses manifestations extra-scolaires (séances de marionnettes, cinéma, conférences, ...) qui peuvent être proposées aux enfants.

**Assurances** : l'assurance scolaire est obligatoire pour tous les élèves de l'école qui doivent souscrire à l'assurance Mutuelle St Christophe de l'établissement. Cette cotisation est comprise dans les frais de scolarité.

**Cantine** : Le service de la cantine est municipal. Le prix du repas est de 3,40€ pour un enfant de maternelle et de 3,50€ pour un enfant de primaire.

Pour les enfants qui résident à l'extérieur de Guer le prix du repas est de 3,95€ pour un enfant de maternelle et de 4,05€ pour un enfant du primaire.

**Transport scolaire** : un service de transports scolaires existe sur la commune. Si vous pensez pouvoir en bénéficier, prenez contact avec les services compétents de la communauté de commune au 02.97.22.59.31

**Garderie** : une garderie périscolaire fonctionne tous les jours dans les locaux du centre social. Elle accueille les enfants à partir de 7h le matin et jusqu'à 19H30 le soir.

Renseignements au centre social de Guer au 02.97.22.50.87

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

**Domaine Educatif** : Il est principalement axé dans trois directions :

- La politesse vis-à-vis des enseignants, des ASEM, du personnel de service de cantine mais aussi des autres enfants. Un langage correct est exigé tant en cours qu'en récréation.
- Le respect du matériel confié tant individuel que collectif.
- L'autonomie des élèves (apprendre à faire seul en maternelle, en confiant aux élèves du primaire des responsabilités à l'intérieur de la classe)

Bonjour

S'il te plaît

Au revoir

Merci

Un règlement sur les exigences de l'établissement est présenté aux parents et aux enfants qui doivent y apposer leur signature.

**Domaine Pédagogique** : l'école veille tout particulièrement à ce que la liste des connaissances et des compétences soit maîtrisée à chacun des paliers du socle commun. Elle prend aussi en compte la diversité des rythmes d'apprentissage afin de permettre le développement des capacités de chaque élève.

Nos axes prioritaires sont :

- L'expression orale et écrite avec des démarches adaptées à chaque cycle.
- La lecture au niveau primaire pour aboutir à une lecture sûre et expressive en fin de CM2.
- L'apprentissage de l'anglais

L'école met particulièrement l'accent sur **l'ouverture à l'international** et l'apprentissage de l'anglais.

-Une initiation à l'anglais est dispensée aux élèves de l'école maternelle et CP grâce à l'organisme Pop English.

- Les élèves de CM1 et CM2 suivent des cours approfondis en anglais avec une intervenante extérieure afin de passer en fin de CM2 le diplôme officiel du Cambridge (niveau A1 « movers »)

- De nombreuses consignes de la vie quotidienne sont données en anglais

- Un club anglais est proposé sur la pause méridienne aux élèves volontaires du CP au CM2.

- L'école s'inscrit dans le dispositif Erasmus+ afin de permettre aux enseignantes de partir en formation à l'étranger sur temps de vacances scolaires.

-Un séjour linguistique de 5 jours avec des activités en anglais est proposé aux élèves de CM tous les 2 ans.

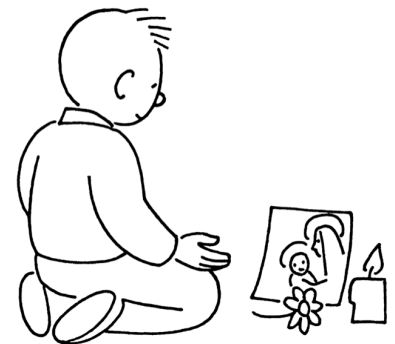


Enfin, l'établissement travaille en étroite collaboration avec les autres écoles catholiques du réseau, tant dans le domaine des échanges pédagogiques, que du sport et de la culture. Des opérations ponctuelles sont menées.

**Domaine pastoral** : notre école se définit par un projet d'éducation pastorale et religieuse faisant référence aux valeurs évangéliques : respect de tous, accueil des plus défavorisés, création d'un esprit de solidarité et d'ouverture du monde à la lumière de l'évangile.

*Pour aboutir à ces objectifs :*

- Au niveau des petits : éveil religieux notamment à l'occasion des grandes fêtes (la Toussaint, Noël, Pâques...)
- A partir du CP : catéchèse de groupes, une heure par semaine, assurée par l'enseignant avec les parcours catéchétiques proposés par le diocèse.
- Pour tous : participation à des actions humanitaires telles que la campagne du Secours Catholique à Noël, collecte alimentaire, animation de célébrations.



Ces différentes actions et ce projet pastoral sont vécus en lien avec les responsables de la paroisse.

L'école Ste Jeanne d'Arc se définit comme une école catholique et se doit de ce fait de vivre et d'afficher un esprit évangélique conforme à son caractère propre.

Ces divers projets ne sont pas des choses figées mais au contraire des éléments en constante évolution ce qui fait la force de toute pédagogie qui se veut efficace.

**Ecole Ste Jeanne d'Arc  
Rue du Champ de Foire  
56380 Guer**

### **Contrat du savoir vivre**

L'école est un lieu d'enseignement mais aussi un lieu de vie où les enfants passent une bonne partie de l'année.

Un contrat est un règlement qui définit les règles de discipline individuelle au service du collectif. Ce contrat rappelle les droits et les devoirs de chacun.

#### **Respect des autres.**

1. Je pense à dire bonjour, merci, s'il vous plaît, au revoir, pardon, ... à toutes les personnes que je rencontre à l'école.
2. Je ne dis pas de gros mots.
3. Je fais tout pour éviter les bagarres, en ne moquant pas des autres, en ne taquinant pas et en ne répondant pas aux provocations.
4. Je ne réponds pas à l'adulte qui me fait une remarque.

#### **Respect du matériel.**

5. Je prends soin de tout le matériel mis à ma disposition : livres, matériel informatique, jeux, tables.
6. Je nettoie ma table régulièrement.
7. Je range mes affaires : casier, cartable.
8. Je prends soin de mes vêtements ... et de ceux des autres. Je ne les oublie pas le soir dans la classe ou dans la cour. Je ramasse les vêtements qui sont par terre.

#### **Respect de l'environnement.**

9. Je ne jette pas de papier dans la cour ou dans la classe et je fais un effort pour les ramasser et les mettre à la poubelle.
10. Je n'arrache ni les feuilles ni les branches des arbres et je respecte les parterres. Je ne marche pas sur les pelouses et je respecte les fleurs et les arbustes.
11. Je ne fais de graffiti ni sur les murs ni sur les tables.

**Dans la cour de l'école.**

12. Je joue sur la cour et non derrière les poubelles ou dans les toilettes.
13. Je peux apporter à l'école : corde, élastique, billes, jeux de carte, mais aucun autre jouet personnel.
14. Je ne crache ni par terre ni à plus forte raison sur mes camarades.
15. Je joue dans un esprit de sportivité en respectant les règles et en acceptant de ne pas toujours gagner.
16. Lorsque je joue au football, je prends conscience que je ne suis pas sur un stade.

**Dans la classe.**

17. Je me mets en rang au signal de l'enseignant.
18. Je rejoins ma place rapidement et **dans le calme.**
19. Je ne cours pas dans la classe et je ne me déplace que lorsque c'est nécessaire.
20. Je ne prends la parole que lorsque je suis interrogé. Je ne parle pas sans raison et je ne m'amuse pas avec mes camarades.
21. Je vérifie, à la maison, que j'ai bien pris le matériel nécessaire pour la journée et le soir, je ne quitte pas l'école sans m'assurer que j'ai bien tout ce qu'il me faut pour le travail du soir.
22. J'arrive bien couvert à l'école lorsqu'il pleut ou lorsqu'il fait froid.

**A la cantine.**

23. Je me mets en rang aussitôt sorti de la classe.
24. Je suis poli avec toutes les personnes qui assurent le service.
25. Je ne bouscule pas les autres en me servant.
26. Je mange proprement tout ce que j'ai dans mon assiette.
27. J'évite de crier et de courir dans la cantine.
28. Je pense à vider correctement le plateau à la fin du repas et ceci dans un souci de respect du personnel.

Faire partie de l'école signifie en accepter le contrat qui comme vous le constatez n'a rien de compliqué. C'est pourquoi nous vous demandons à vous enfants du primaire mais aussi à vos parents, d'apposer une signature au bas de cette feuille.

***Signature de l'élève (seulement en primaire)***

***Signature des parents :***